



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° II -

SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

OUVERTURE D'UN CENTRE TEMPORAIRE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) ET LES PASSEPORTS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Souttani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Souttani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

OUVERTURE D'UN CENTRE TEMPORAIRE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) ET LES PASSEPORTS

Rapporteurs : le maire / Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval a été sollicitée par l'État pour participer à une "opération coup de poing" destinée à augmenter la capacité des collectivités à délivrer davantage de CNI et de passeports consistant à ouvrir des centres temporaires,

Que la ville de Laval a accepté de mettre en place un centre temporaire pour les CNI et les passeports afin de rendre ce service de proximité essentiel à la population et de mobiliser les moyens matériels, techniques et humains nécessaires,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'ouverture du centre temporaire pour les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à son bon fonctionnement.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter tous les financements possibles et à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault